Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20260423-D2026_02_052-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 9 avril 2026

Le Conseil communautaire a été appelé à siéger par l'envoi d'une convocation accompagnée de l'ordre du jour et d'une note de synthèse pour chaque sujet, adressés le 2 avril 2026, soit sept jours francs avant la séance.

Le Conseil communautaire de Vallons de Haute Bretagne Communauté, légalement convoqué s'est réuni le jeudi 9 avril 2026 à la maison intercommunale, 12 rue Blaise Pascal à Guichen, sous la présidence de Mme. Jocelyne BLANCHARD, doyenne d'âge assurant l'ouverture de la séance, puis sous la Présidence de M. Thierry BEAUJOUAN à la suite de son élection en qualité de Président de Vallons de Haute Bretagne communauté.

Présents :
Mme Florence ADAM, M. Thomas ALLAIN, M. Pierrick AUFFRAY, M. Régis BAUNIN, M. Thierry BEAUJOUAN, Mme Nathalie BERTHO, Mme Jocelyne BLANCHARD, M. Didier BOUGET, M. Ronan BOYET, Mme Marie-Claire BRAULT, M. Matthieu CHANEL, M. Arnaud CHAUVIN, M. Ronan COUDRAIS, M. Jean-François DANIEL, M. Marcel DIVET, M. Vincent DUCLOYER, Mme Valérie DUVAL, Mme Nathalie EDOM, Mme Julie FAUDET, Mme Marie-Josèphe FERRIER, Mme Audrey GROSHENY, M. Pascal GUERRO, M. Loïc HERVOIR, Mme Delphine HINRY, Mme Kristelle JUILLET, M. Patrick JUMEL, M. Didier LE CHENECHAL, Mme Maela LE CORRE, Mme Véronique LEDUC, M. Yannick LEGOURD, M. Christian LEPRETRE, Mme Nelly LUC, Mme Odile MAUNY, M. José MERCIER, Mme Marie-Anne MONVOISIN, M. Roger MORAZIN, Mme Michèle MOTEL, Mme Delphine NORMAND, Mme Nelly PIERSON, M. Rémi PITRÉ, Mme Thérèse PLANCHENAULT, M. Hugues RAFFEGEAU, M. Pierre-Yves REBOUX, M. Christophe RICAUD, M. Christophe ROUL, Mme Marie-Claire RUAULT-DUBORD, M. Jean-Marie RYO, Mme Mireille SALMON, M. Mickaël TANGUY, M. Nicolas TEXIER, Mme Françoise UGUET, M. Christophe VERON

Pouvoirs :
M. Fabien VIRONDEAU, donne pouvoir à Christophe VERON

Absents excusés :
M. Fabien VIRONDEAU

Secrétaire de séance : M. Didier LE CHENECHAL

Nombre de délégués : En exercice : 55 Présents : 54 Pouvoirs : 1 Absents excusés : 1	Délibération n°2026-02-052 Détermination des membres du bureau de Vallons de Haute Bretagne communauté

Annexe obligatoire :
1 : Procès-verbal du Conseil communautaire du 9 avril 2026.

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20260423-D2026_02_052-DE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 et L.2122-7 ;

Vu la délibération n°2026-02-051 du 9 avril 2026 relative à l'élection du Président de Vallons de Haute Bretagne Communauté ;

Le bureau communautaire se compose du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

L'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales précise que le nombre de vice-présidents est librement fixé par le Conseil communautaire, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total du Conseil communautaire, ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents.

L'article L.5211-10 du CGCT ouvre toutefois la possibilité au Conseil communautaire d'augmenter ce nombre jusqu'à 30% maximum de l'effectif total par un vote spécial, à la majorité des 2/3 et sous réserve que le nombre de vice-présidents ne dépasse pas 15.

L'effectif total du Conseil communautaire de Vallons de Haute Bretagne Communauté étant de 55 conseillers communautaires, le nombre maximum de vice-présidents qu'il est possible d'élire est de 11 en droit commun et de 15 à la majorité qualifiée (2/3).

La création de postes de conseillers supplémentaires membres du Bureau, quant à elle, n'est soumise à aucun plafond légal.

Informés de ce qui précède le Conseil communautaire décide à la Majorité, avec 35 voix POUR et 20 voix CONTRE :

- **De fixer le nombre de vice-présidents à 11**
- **De fixer le nombre de conseillers supplémentaires membres du Bureau à 1**

Publication et transmission en préfecture du procès-verbal d'élection réalisées le 10 avril 2026 en date du 9 avril 2026.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Thierry BEAUJOUAN

